

Conditions générales de vente

1. Offres et commandes

Un contrat n'est conclu que lorsque le client a reçu notre confirmation de commande écrite. Nos offres restent sans engagement jusqu'à ce moment et peuvent être révoquées sans conséquence. Le client accepte nos conditions de livraison en passant commande.

2. Droits sur les documents

Nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur sur les dessins, ébauches et autres documents techniques ou commerciaux que nous fournissons dans le cadre d'offres, de confirmations de commandes ou de livraisons. Il est interdit de les copier ou de les transmettre à des tiers sans notre accord écrit. Ils doivent nous être restitués sur demande. Si le client a besoin d'un marquage particulier ou d'une sauvegarde spéciale pour documenter la qualité de nos produits, ce point doit faire l'objet d'un accord entre le client et So élec avant qu'une offre initiale ne soit faite. Pour chaque commande ultérieure, le client doit se référer à l'obligation de documentation convenue.

3. Délais d'expédition et de livraison

La livraison est réputée effectuée au moment de la remise de la marchandise au transporteur. Tous les frais, droits de douane et risques sont alors transférés à la charge du client sans exception. Ce point s'applique également si les frais de transport sont facturés au client sur notre facture. L'assurance contre les dommages de toute nature et la perte de la marchandise est à la charge du client. Nous ne pouvons donc être tenus responsables en cas de perte ou de détérioration du colis. Les frais de port et d'emballage sont à la charge du client.

So élec ne pourra être tenu responsable des retards de fabrication ou de livraison des produits. Ce point s'applique notamment si le retard est dû à l'une des causes suivantes : Embargo, troubles occasionnés par les gouvernements, incidents opérationnels tels qu'incendies, inondations, accidents, grèves et dommages aux installations de l'usine; retards de transport; difficultés à recruter du personnel et à obtenir du matériel ainsi que tout autre motif indépendant de la volonté de l'entreprise.

En cas de retard de livraison, il n'est pas convenu que le client renonce à la livraison. Le client doit déclarer par écrit qu'il renonce à la livraison et fixer un délai supplémentaire raisonnable.

4. Garantie et responsabilité

Sauf garantie expresse contraire de notre part, il appartient au client de s'assurer de la conformité des produits que nous livrons avec les dispositions légales applicables.

La période de garantie est de 24 mois. En cas de sollicitations extrêmes, mauvais usage, l'obligation de garantie sera raccourcie ou annulée. Notre garantie couvre tous les défauts constatés pendant la période de garantie à partir du jour de la livraison, s'il peut être établi que leur cause est un défaut de fabrication

Notre garantie se limite, à notre discrétion, au remplacement de l'objet défectueux ou au remboursement de la valeur facturée de l'objet non remplacé. Nous déclinons toute autre garantie ainsi que toute responsabilité, par exemple pour les frais de montage ou de démontage, ou pour tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directement ou indirectement imputables aux objets livrés par nous.

Toute modification ou réparation des produits livrés par nous effectuée sans notre consentement écrit, ainsi que le non-respect de nos conditions d'utilisation et toute autre utilisation non conforme, entraînent l'exclusion de la garantie et de la responsabilité.

5. Modification des commandes

Les modifications, annulations ou la non prise en charge de la quantité totale d'une commande confirmée par So élec ne sont applicables que si la modification a été convenue par écrit.

So élec est en droit de facturer séparément au client les frais administratifs qui en découlent ainsi que les travaux déjà exécutés et les frais matériels. L'annulation de commandes pour des produits fabriqués sur mesure ou la reprise de tels produits sont exclues.

6. Échange et retours

So élec accepte les échanges ou les retours exclusivement pour les produits en stock non utilisés et dans leur emballage d'origine, après accord écrit préalable. Si le retour a été consenti, So élec facturera des frais de retour de 10% de la valeur des marchandises pour la gestion administrative. Les éventuels frais de transport supplémentaires sont à la charge du client.

Les articles peu courants, fabriqués ou assemblés sur mesure dans le cadre d'une commande individuelle ne peuvent être repris, même s'ils figurent dans nos catalogues.

7. Réclamations

Les réclamations doivent être soumises par écrit et nous parvenir dans un délai de 8 jours suivant l'arrivée de la marchandise, faute de quoi la livraison est considérée comme acceptée.

8. Prix et paiement

Sauf accord contraire, les prix s'entendent en francs suisses (CHF) hors TVA, frais de port et d'emballage. Toutes les factures sont exigibles dans un délai de 30 jours net. Les réclamations formulées par le client en matière de responsabilité ou de garantie ne le libèrent pas de l'obligation de paiement.

Les frais d'emballage et d'expédition sont calculée par commande.

Un acompte de 50% sera demandé pour toutes commandes de matériel fabriqué sur mesure.

9. Réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété de tous les articles vendus jusqu'au paiement intégral des factures correspondantes. Tous les droits de propriété intellectuelle de So élec sont réservés. Dans le cadre de sa relation contractuelle avec nous, le client n'acquiert aucun droit partiel ou total sur nos biens immatériels, à l'exception du droit contractuel d'utiliser les objets que nous avons livrés dans le cadre de l'utilisation prévue.

10. For exclusif de juridiction et d'exécution

Le for est situé à Neuchâtel. Le droit suisse est exclusivement applicable au présent contrat et à tous ses effets.

Marin, Septembre 2024.